



Syndicat Intercommunal du Collège du Cingal

DEMANDE DE CARTE DE BUS 2020-2021

UNIQUEMENT EN LIGNE

Informations aux Parents

Mesdames, Messieurs, chers parents,

La Région Normandie est désormais compétente dans le domaine des transports scolaires.

Le Syndicat Intercommunal du Collège du Cingal est en charge au niveau local de l'organisation de ces transports scolaires ainsi que des transports périscolaires des collégiens et des primaires. Aussi, il assure la prise en charge des accompagnatrices présentes dans les bus transportant des élèves maternelles.

Votre demande de titre de transport pour l'année scolaire 2020-2021 doit être effectuée entre le 16 juin au 31 juillet 2020 délai de rigueur, sur le site de la Région Normandie :

<https://nomad.normandie.fr>

Au-delà de cette période, une majoration de 20€ sera appliquée.

L'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire Cingal-Suisse Normande a fixé la participation des familles du Calvados pour l'année 2020-2021 comme suit :

- ✓ Collégiens : 116.00 €
- ✓ Primaires (élémentaires et maternelles) : 86.00€

Le titre de transport vous sera délivré fin août 2020 après règlement de la participation familiale du montant ci-dessus.

Pour les familles attestant d'un quotient familial (CAF/MSA) mensuels inférieur ou égal à 500 €, la Région Normandie propose un demi-tarif sur le montant annuel de l'abonnement scolaire soit 55 € pour les collégiens et 10 € pour les primaires. Le montant dû au titre de la participation au syndicat du collège s'ajoute à ces montants soit 6.00€ pour les collégiens et 66.00€ pour les primaires.

Aussi, des aides peuvent également être allouées aux familles par le Département du Calvados. S'adresser au service social du collège.

Pour obtenir éventuellement une aide complémentaire pour le règlement de la participation du syndicat du collège, les parents peuvent s'adresser à la commune de leur lieu d'habitation.

Le secrétariat du syndicat intercommunal du Collège du Cingal, service de proximité pour l'organisation des transports scolaires, reste à votre disposition aux heures d'ouverture du syndicat pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Le Président du Syndicat du Collège du Cingal


Régis CROTEAU

En cas d'intempéries et de « vigilance » décrétée par les services nationaux de la météo pour le Calvados, le ramassage scolaire ne sera pas assuré sur le secteur du syndicat. En cas de levée de vigilance, le syndicat de transport scolaire en accord avec la Région Normandie peut prendre la décision de faire circuler ou non les autocars.

Retrouvez les informations sur la circulation des transports scolaires sur notre blog :

www.infobus-cdc.jimdo.com

Fermeture du secrétariat du Syndicat du 17 août au 31 août 2020

Téléphone : 02.31.50.29.14
Mail : sis.cingal@wanadoo.fr

Horaires:

Lundi : 10h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00
Jeudi : 14h00 à 16h00
Vendredi : 10h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00